



CERTIFICAT PROFESSIONNEL MAITRE(SSE) DE MAISON (MM)

Certificat CPNE-FP Unifaf

L'ENTRÉE EN FORMATION

La préparation au certificat de formation Maitre(sse) de maison par la voie de la formation professionnelle est accessible à tout salarié en poste, et ce, sans limite d'âge.

Aucun niveau de qualification (diplôme) n'est requis pour entrer en formation Maitre(sse) de maison, il sera toutefois demandé au candidat :

- Une santé physique et psychologique compatible avec l'exercice du métier de maitre(sse) de maison

ACCÈS EN FORMATION

Entretien de positionnement



Avant l'entrée en formation, le centre de formation agréé réalisera avec chaque candidat un entretien de positionnement qui permettra de définir, selon son expérience, sa formation et son projet professionnel, un parcours de formation personnalisé et adapté à ses besoins.

Délai d'accès



Un délai d'accès de 1 semaine minimum est nécessaire entre la demande du bénéficiaire et le début de formation.

UNE FORMATION POUR DÉVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

- Connaître et situer sa pratique professionnelle au sein de l'institution : missions, responsabilités, limites
- Assurer l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens
- Entretenir avec les personnes accueillies des relations humaines, sociales, éducatives

UNE FORMATION POUR APPRENDRE

La formation est découpée en 4 domaines de formation (DF) :

- DF1 : Maître / Maitresse de maison : rôle et fonction. Entretien du cadre de vie et du linge, préparation des repas et hygiène alimentaire (HACCP)
- DF2 : Accompagnement des personnes : Techniques d'hygiène et de confort
- DF3 : Travail en équipe, cadre institutionnel
- DF4 : Accompagnement méthodologique à l'épreuve terminale

Diplôme du SST (Santé et Sécurité au Travail)

Attestation HACCP (hygiène alimentaire en restauration collective)

UNE FORMATION VALIDÉE

- Pour obtenir le certificat de formation Maître(sse) de maison, il faut avoir validé les 4 domaines de formation. En cas de validation partielle, le bénéfice d'un DF validé est conservé.
- Un dossier professionnel écrit donnant lieu à une présentation orale.
- Un certificat de formation délivré par la branche sanitaire, sociale et médico-sociale (via UNIFAF).



UN CERTIFICAT DE FORMATION POUR CONTINUER

- Accès direct à l'emploi

UNE FORMATION POUR RÉUSSIR

- Taux de satisfaction global des stagiaires sur l'ensemble des formations (2018-2019) : 91.6 %
- Taux de réussite à l'examen (session 2019) : 97 %
- Taux d'insertion à l'emploi dans les 6 mois (session 2019) : 100 %

UNE FORMATION DE MM ACCESSIBLE

- 8 à 12 participants
- 203h de formation
- 70h de stage

Dates de formation à définir
Devis sur demande

UNE FORMATION MAÎTRE(SSE) DE MAISON, À AIRE FORMATION, C'EST :

- Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain
- Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique
- Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs
- Des équipements performants : salle informatique, salles dédiées aux pratiques professionnelles
- Possibilité de restauration sur place
- Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

prendre contact avec le Centre de formation
au 03.21.11.11.45

52 rue d'Isbergues
62120 Aire sur la Lys

aire-formation@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

n° de déclaration d'activité :
3162042062